

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



11 janvier 2021

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

PROPOSITION DE RESOLUTION

**visant à mettre à disposition gratuitement des protections périodiques
dans les établissements scolaires dépendants
de la Commission communautaire française**

**déposée par Mme Véronique LEFRANCQ,
Mme Stéphanie KOPLOWICZ et Mme Viviane TEITELBAUM**

SOMMAIRE

Développements	4
Proposition de résolution visant à mettre à disposition gratuitement des protections périodiques dans les établissements scolaires dépendants de la Commission communautaire française.....	5

Développements

Le budget dépensé pour les protections hygiéniques représente un coût important pour un produit pouvant être considéré comme de première nécessité¹. De sorte que beaucoup de personnes en situation de pauvreté n'ont donc parfois pas les moyens d'acheter des serviettes hygiéniques ou des tampons, c'est la définition de la précarité menstruelle.

Le 24 novembre 2020², les députés régionaux écossais ont voté en faveur d'un accès gratuit aux protections périodiques (tampons ou serviettes hygiéniques) afin de lutter contre la précarité menstruelle, une première dans le monde.

Ainsi, le Gouvernement écossais devra désormais partout en Ecosse permettre à quiconque ayant besoin de tampons ou de serviettes hygiéniques de les obtenir gratuitement. Les écoles, lycées et universités devront mettre à disposition gratuitement une gamme de protections périodiques dans leurs toilettes. De plus, le Gouvernement écossais pourra également obliger des organismes publics à fournir ces produits gratuitement³.

Dans la presse du 6 décembre⁴, nous apprenions que les partis flamands d'opposition Groen et sp.a proposaient une résolution au Parlement flamand pour mettre à disposition des serviettes hygiéniques et des tampons gratuits dans chaque école en Flandre. Selon la députée flamande Groen Celia Groothedde co-auteure de la résolution avec le soutien du député Maxim Veys (sp.a), jusqu'à 45% des étudiantes flamandes qui ont du mal à joindre les deux bouts à la maison n'ont parfois pas d'argent pour acheter des serviettes hygiéniques et des tampons.

Pour elles, ne pas avoir d'argent pour des protections périodiques est une forme de pauvreté qui s'accompagne d'une double honte : d'une part, pour le manque d'argent et d'autre part, à cause du tabou entourant la menstruation⁵.

Ensuite, de nombreuses femmes précarisées utilisent des alternatives inadéquates aux protections hygiéniques, souvent au détriment de leur santé, faute de protections périodiques dignes de ce nom⁶. Certaines ne changent pas de protections aussi souvent que nécessaire ou utilise des moyens de substitution, inadéquats (Mouchoirs, papier toilette, journaux ou morceaux de tissus) pour remplacer les tampons ou serviettes, ce qui présente plusieurs risques sanitaires, plus ou moins graves dans certains cas. D'une simple bactérie bénigne, la précarité menstruelle peut exposer aussi à des risques de salpingites, des infections des trompes de Fallope et au syndrome du choc toxique⁷.

Enfin, la thématique que représente la précarité menstruelle subit encore une image négative, voire un tabou dans le débat public dans notre société. De ce fait, il s'ensuit un sentiment de honte et de gêne pour les personnes qui vivent cette précarité menstruelle, ce qui engendre également un repli sur soi et impacte la santé mentale.

L'auteure de la présente proposition de résolution s'inscrit dans la dynamique de lutte contre la précarité menstruelle. C'est pour cette raison que cette résolution entend établir que des protections périodiques (serviettes hygiéniques et/ou tampons) soient gratuitement disponibles dans chaque établissement scolaire dépendant de la Commission communautaire française pour lutter contre la précarité menstruelle.

¹ https://www.rtf.be/info/societe/onpdp/detail_les-protections-periodiques-vont-elles-devenir-gratuites?id=10579396

² <https://www.leparisien.fr/societe/ecosse-les-protections-periodiques-seront-accessibles-gratuitement-une-premiere-dans-le-monde-25-11-2020-8410347.php>

³ Ibid.

⁴ https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20201206_92611381

⁵ Ibid.

⁶ <https://madame.lefigaro.fr/societe/hygiene-menstruelle-precarite-regles-schiappa-280519-165338>

⁷ <https://madame.lefigaro.fr/societe/hygiene-menstruelle-precarite-regles-schiappa-280519-165338>

Proposition de résolution visant à mettre à disposition gratuitement des protections périodiques dans les établissements scolaires dépendants de la Commission communautaire française

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

- Vu l'article 2 et l'article 3, paragraphe 3, deuxième alinéa, du traité sur l'Union européenne (traité UE) et l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) ;
- Vu l'article 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- Vu la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) ;
- Vu l'article 10 de la Constitution belge garantissant l'égalité des femmes et des hommes ;
- Considérant la précarité menstruelle comme une forme de pauvreté à dimension genrée qu'il s'agit de lutter ;
- Considérant le fait que de nombreuses femmes qui n'ont pas les moyens d'acheter des produits menstruels risquent parfois des problèmes de santé car elles doivent utiliser des alternatives inadéquates et moins chères ;
- Considérant l'initiative du parlement écossais et l'initiative parlementaire en Flandre d'une proposition dans le même sens pour permettre notamment un accès gratuit aux protections périodiques dans les écoles, les universités et/ou autres organismes publics ;
- Considérant le fait que d'offrir des produits menstruels gratuits pourrait en partie lever le tabou de la menstruation et contribuer à sa normalisation ;

Demande au Collège de la Commission communautaire française :

- De mettre à disposition gratuitement des protections périodiques (serviettes hygiéniques et/ou tampons) dans les établissements scolaires dépendants de la Commission communautaire française, pour lutter contre la précarité menstruelle.

Véronique LEFRANCQ
Stéphanie KOPLOWICZ
Viviane TEITELBAUM